

Madame, Monsieur,

Une nouvelle année commence à Sarran ! Nous espérons que votre enfant y passera une belle année.

Vous trouverez dans ce courrier les informations municipales relatives à l'école et ci-joint une fiche de renseignements (ainsi que les autorisations de sorties et photos) à compléter et à nous retourner d'ici ce jeudi 5 septembre.

Le tableau ci-dessous reprend les renseignements concernant les horaires de la journée. Il vous est demandé de bien **respecter les horaires ci-dessous** (la classe se déroule de 9 h 00 à 12 h 15 et de 13 h 45 à 15 h 45 / de 09 h 00 à 12 h 00 le mercredi).

Garderie du matin (Fabien)	Cantine (Fabien)	Activités périscolaires (Vanessa)	Garderie du soir (Vanessa)	Atsem (Vanessa)
8 h 15 - 9 h 00 Gratuit	12 h 15 - 13 h 45 Prix selon le coefficient familial Pas de cantine à Sarran le mercredi	15 h 45 - 16 h 30 Gratuit	16 h 30 - 18 h 30 Forfait de 2.30 € La facturation commence à partir de 17 h 00 (départ du dernier bus)	09 h -12 h 15 13 h 45 - 15 h 45

Concernant la restauration scolaire, vous trouverez les menus de la cantine sur le site internet de la commune www.villagedesarran.fr et sur la page facebook [villagedesarran](https://www.facebook.com/villagedesarran).

L'inscription se fait par retour du coupon que vous trouverez dans les documents annexés. Vous trouverez également le règlement de la cantine scolaire ; le repas est un moment convivial qui ne saurait l'être sans quelques règles. Merci de le lire avec votre enfant et de le lui expliquer.

Sarran ne propose pas de cantine et de garderie le mercredi. Un service est assuré par la commune d'Eyrein (merci de nous indiquer si vous sollicitez le service, nous vous donnerons les documents pour l'inscription).

L'entrée et la sortie des enfants se fait par le portail sur le parking de la salle polyvalente. Les navettes de bus déposent les enfants à cet endroit. Cependant en période hivernale, si le parking est gelé et devient impraticable, le point de montée et de descente se fait devant la Mairie.

La commune de Sarran propose le **paiement par prélèvement automatique** pour les factures de cantine et garderie. Ce système est gratuit et révoquant à tout moment par l'utilisateur, qui reste donc entièrement libre de choisir le moyen de paiement le plus adapté à ses besoins. Si vous souhaitez adhérer à ce service, il suffit de demander les documents en Mairie et de faire parvenir un RIB. Pour les personnes déjà adhérentes au service l'année dernière sur Sarran, ce dernier se renouvèle automatiquement.

En cas de changement de RIB, n'oubliez pas de nous le faire parvenir.

Prix de la cantine selon le coefficient familial

L'Etat soutient la mise en place de la tarification sociale dans les cantines scolaires, Sarran a acté cette mise en place à la rentrée de septembre 2023, cette tarification est poursuivie pour l'année 2024-2025.

Les tarifs seront les suivants :

Quotient familial	Tarif / repas
0 à 800 €	0.80 €
801 à 1000 €	1 €
1001 à 1200	2.30 €
1201 à 1500	2.50 €
1501 et plus ou QF non communiqué	2.70 €

Un justificatif de votre quotient familial doit être remis à la mairie pour la facturation. Si aucun justificatif n'est fourni, le tarif le plus haut sera appliqué.

A noter que pour chaque anniversaire, le chef prépare un gâteau 🎂🎉

Pour toute question, vous pouvez nous joindre au 05.55.21.33.05 ou à contact@villagedesarran.fr

Horaires du secrétariat

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 09 h 30 - 12 h

Mardi : 14 h 00 - 17 h 30

Jeudi : 14 h 00 - 18 h 30

Agnès AUDUREAU, Maire de Sarran